

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 SG 56 Conventions annuelles d'objectifs avec les associations Difé Kako et Le Relais 59 dans le cadre du versement d'une subvention en 2021.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions annuelles d'objectifs avec les associations suivantes Difé Kako et Le Relais 59, jointes en annexe, dans le cadre du versement d'une subvention en 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques MARTIAL, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Difé Kako, dont le siège social est situé 54 rue Vergniaud 75013 Paris, une convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000 euros pour le projet d'un festival intitulé « Le Mois Kréyol » en 2021. Dossier n° 2021_09183.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Le Relais 59, dont le siège social est situé 1 rue Hector Malot 75012, une convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 euros pour la création d'une fresque chronologique intitulée « Une histoire en noir et blanc » sur le thème de l'histoire de l'esclavage en 2021. Dossier n° 2021_08737

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO